



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de SAINTE FORTUNADE

L'an **deux mil vingt, le deux juillet**, à **18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FORTUNADE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine DUPIN DE BEYSSAT**.

Étaient présents : Mme Martine DUPIN DE BEYSSAT, M. Frédéric BOUYSSON, Mme Sylvie LAFORGE, M. Sylvain PORTA, Mme Brigitte MASMONTÉIL, M. Philippe SOURIE, Mme Jacqueline LEYRAT, M. Laurent DELAGE, Mme Caroline BROSSARD, Mme Marie Louise CHAMBEAUDIE, Mme Emilie BLANCHARD, M. Vincent MOSQUERA, Mme Sophie LACOMBE, M. Anthony MONTEIL, Mme Isabelle BESANGER, M. Richard BONNET, Mme Caroline DELAGE-LAFFOND.

Étaient absents excusés : M. Xavier DURAND, M. Patrick COLY.

Procurations : M. Xavier DURAND en faveur de Mme Sylvie LAFORGE, M. Patrick COLY en faveur de M. Laurent DELAGE.

Secrétaire : Mme Emilie BLANCHARD.

Le compte rendu de la séance du 4 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

TAUX D'IMPOSITION 2020

Madame le Maire présente au Conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020.

Au vu des bases prévisionnelles 2020 et le produit attendu dans l'élaboration du budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de figer les taux d'imposition et fixe ainsi qu'il suit les taxes locales pour 2020 :
 - **taxe foncière bâti : 10,87%** - **taxe foncière non bâti : 62,87%**
- charge Madame le Maire de l'application de cette décision.

19 VOTANTS - 19 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

MODIFICATIONS TABLEAU DES EFFECTIFS

La nomination de l'agent au grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe requiert une délibération pour :

- supprimer son ancien poste d'adjoint technique,
- créer un nouveau poste d'adjoint technique principal de 2ème classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'adopter la suppression et création de l'emploi suivant :

1/ à compter du 1er Septembre 2020 :

- suppression d'un emploi permanent à temps non complet (30h30/semaine) d'adjoint technique
 - création d'un emploi permanent à temps non complet (30h30/semaine) d'adjoint technique principal de 2ème classe
- Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

19 VOTANTS - 19 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

CREATION POSTE

Avec le départ d'un agent au Syndicat des Deux Vallées, le Conseil municipal, lors de l'élaboration du budget, a prévu le recrutement d'un nouvel agent afin de reconstituer de 2 binômes d'agents techniques.

Description des missions:

Domaine d'activités	Tâches
Bâtiments et Equipements	<ul style="list-style-type: none">• Réaliser l'essentiel des interventions techniques de la commune dans le domaine considéré : maintien en état de fonctionnement, et réalisation des travaux de premier niveau dans plusieurs corps de métiers du bâtiment, des équipements collectifs et des espaces publics• Contrôler l'état de propreté des locaux (toilettes)• Réaliser des opérations de manutention• Gérer le matériel et l'outillage• Assurer la sécurité des chantiers• Entretien des espaces verts, ...
Interventions techniques	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer l'équipe technique sur toutes autres interventions relevant de la Commune ou de l'Agglomération• ...
Voirie Manifestations	<ul style="list-style-type: none">• Assurer la viabilité des routes en période de verglas en hiver• Aider à l'organisation technique des fêtes et des cérémonies• ...

Il y a lieu de délibérer afin de créer cet emploi au 1er Septembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE : de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er Septembre 2020, Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget 2020

CHARGE Madame le Maire de l'application de cette décision

19 VOTANTS - 19 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de fixer comme suit les subventions attribuées aux associations de la commune pour l'année 2020 :

Foyer Rural	1650 €	Club de Football	1 800 €
Confrérie des Farcidures	700 €	Anciens Combattants FNACA	300 €
Ass Parents Elèves	1 500 €	Comité de Jumelage	700 €
Délégation JMF	700 €	Les Réveillés	700 €
Club de Pétanque	400 €	Société de Chasse	800 €
Club Tennis de Table	500 €	Club des Aînés	550 €
Yog'Attitude	200 €	Chorale Cantarella	300 €
Agenda 21	200 €		

- alloue, à l'unanimité, une subvention de 90 € à l'Association des Amis de la BDP qui participe au bon fonctionnement du Point Lecture de la commune.

19 VOTANTS - 19 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DEMANDE DE SUBVENTION AMENDE DE POLICE

En accompagnement des travaux d'aménagement de la Place de l'Orangerie engagés par la commune de Sainte-Fortunade, le Conseil Département de la Corrèze a réalisé le revêtement de chaussée des RD1, RD1E et RD940 (résolvant du même temps des problèmes de nuisances sonores et de vibrations chez certains riverains).

La commune prévoit de faire de petits aménagements de surface afin de sécuriser les accès aux commerces et de marquer plus particulièrement le centre bourg au droit du château :

- cinq passages piétons en bi-composants contrastés par une bande en résine ocre de part et d'autre
- une zone en pavés résine au droit du château pour renforcer l'attention sur les deux carrefours des RD1 et RD1E

Après consultations, voici les dépenses pour lesquelles nous souhaitons bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police :

Travaux	Entreprise	Montant H.T.
5 Passages piétons	RP Services	2 992.50 €
Zone pavés résines	RP Services	7 451.00 €
Total dépense ouverte à subvention		10 443.50 €
Subvention amendes de police 35 %		3 655.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré:

- décide de la réalisation de ces aménagements de sécurité pour un montant de 10 443,50 € HT soit 12 532,20 € TTC
- sollicite pour ces travaux une subvention au titre des "Amendes de police",
- vote le plan de financement comme suit:
 - subvention « amende de police » 30% = 3 655,00 €
 - autofinancement = 8 877,20 €
- charge Madame le Maire de l'application de cette décision

19 VOTANTS - 19 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants,

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (12 titulaires et 12 suppléants), proposée sur délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- établit la liste de présentation comme suit :

Titulaires	NOM	PRENOM
1	BESANGER	ISABELLE
2	BONNET	RICHARD
3	SOURIE	PHILIPPE
4	MONTEIL	ANTHONY
5	MASMONTEIL	BRIGITTE
6	LACROIX	ELIANE
7	MADELBOS	GUY
8	MAZOUNIE	JEAN PAUL
9	VERGES	MICHEL
10	VIALETTE	MARTINE
11	BOUYSSON	FREDERIC
12	PORTA	SYLVAIN
Suppléants		
1	LAFORGE	SYLVIE
2	CHASTANG	LAURENT
3	PERNET	PHILIPPE
4	BROSSARD	CAROLINE
5	BLANCHARD	EMILIE
6	CLAVE	HENRI
7	BOURNEVILLE	MONIQUE
8	AUBERTIE	AURELIE
9	LACOMBE	SOPHIE
10	DELAGE-LAFFOND	CAROLINE
11	MIRAILLES	LYDIE
12	TREMOUILLE	PHILIPPE

- charge Madame le Maire de l'application de cette décision

19 VOTANTS - 19 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

FISCALISATION PARTICIPATION FDEE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte le recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme fixée par la Fédération Départementale d'Electrification de la Corrèze à 24 750,15 € pour l'année 2020,

- charge Madame le Maire de l'application de cette décision.

19 VOTANTS - 19 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

BORDEREAU DE PRIX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- adopte le bordereau des prix ci-dessus pour interventions d'urgence en régie des services techniques:

N°	Désignation	U	PRIX en €
1	Mise place d'une signalisation d'urgence Fourniture, mise en place, maintien et dépose d'une signalisation réglementaire en protection d'un danger.	forf	50,00
2	Agent technique durant le temps de travail hebdomadaire	H	28,00
3	Agent technique hors du temps de travail hebdomadaire	H	42,00
4	Matériel Véhicule léger pour déplacement sur lieux d'intervention, petit matériel thermique (tronçonneuse...), outil manuel.	forf	50,00
5	Tractopelle	H	48,00
6	Camion polybenne	H	40,00
7	Montage, démontage de la balayeuse sur tracteur ARES	forf	45,00
8	Tracteur ARES avec balayeuse	H	48,00

- charge Madame le Maire de l'application de cette décision.

19 VOTANTS - 19 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

QUESTIONS DIVERSES

- Affaire SIMONNET :
Demande à l'intéressé de transmettre un planning de réalisation de travaux de mise en conformité (demande faite le 9 juin par notre avocat auprès de M. Simonnet). Si les échéances n'étaient pas respectées, il conviendra de lancer une nouvelle procédure judiciaire.
- Désignation des délégués pour les élections sénatoriales :
Réunion prévue le 10 juillet 2020. Les élections seront le 27 septembre, 5 délégués et 3 suppléants sont requis. Un conseil municipal devra se réunir le 10 juillet
- Dégâts toiture maternelle :
Tentative de cambriolage à l'école maternelle, les personnes ont essayé de passer par le toit. Une plainte a été déposée.
- Agenda 21 :
Rencontre avec M. BOURDARIAS pour le diagnostic du territoire. Les membres de l'Agenda21 et le conseil municipal ne voit pas l'intérêt de rester affilié à l'association Notre Village
- Rencontre avec Michel PERRIER de Corrèze ingénierie :
Il s'agit de lancer des études de faisabilité pour différents projets (ateliers services techniques, piste skateparc, mur escalade, parcours santé,...).
- Horaires d'ouverture du bureau de poste :
A partir du lundi 6 juillet réouverture avec les mêmes horaires d'avant le confinement.
- Conventionnement IME
Il s'agit de l'accueil de stagiaires dans les services municipaux.
- Réception travaux de la place Orangerie le matin du 2 Juillet.
- Ecoles :
La fin d'année scolaire s'est déroulée avec un effectif presque au complet
Pour la rentrée scolaire 2020/2021 : 149 élèves sont inscrits à ce jour, déficit de 9 élèves.
Le conseil d'école a eu lieu le 23 juin. Il y a un risque de suppression de poste si l'effectif ne dépasse pas les 150 élèves pour 2021/2022. Il est impératif de rechercher des nouveaux élèves pour maintenir les niveaux de classes actuels.
- Voyage scolaire :
Le voyage a été annulé pour cause d'épidémie mondiale. Comme tous les ans les CM2 ont eu leur calculatrice mais pour la perte du voyage, chaque élève a reçu une compensation (un chèque KDOC d'une valeur de 50€). La remise de ce cadeau sera faite le vendredi 3 Juillet à 15h00 dans la salle de l'Orangerie (l'APE offre aussi une certaine somme).
- CCAS : les dossiers d'aide ont été examinés et d'autres seront envoyés par l'assistante sociale
- Annulation de la fête des chasseurs 2020 toujours en raison du Covid19 qui cause une organisation trop complexe.
- Les marchés de pays :
Ils sont bien prévus avec certaines conditions. Un point chaud pour les grillades sera toujours à disposition, une musique de fond sera mise (mais pas dansante). Ces conditions sont valables pour les deux premiers marchés. Pour le moment, l'Orangerie n'est pas disponible pour les marchés de pays.
- Travaux école :
Les travaux des cages d'escaliers sont reportés à l'été prochain. La pose des volets roulants est toujours d'actualité, devis estimé à 3800 €. La pose de la porte coupe-feu de la chaufferie, est à faire avant la rentrée scolaire.
- Cimetière :
Concession LEYSSENNE en cours de règlement.

- Point PLU : La phase diagnostic n'aboutira qu'en fin d'année. Informations du public sur le fait que le classement de zones existantes puisse être modifié du fait des nouvelles directives environnementales.
- Problèmes incivilités cimetièrè :
Les vols dans le cimetière perdurent, des plaintes ont été déposées.
- Ouverture des commissions aux personnes extérieures :
Les Membres du conseil municipal donnent leur accord pour l'ouverture des commissions à des membres de la société civile
- Compte-rendu réunion syndicat des deux Vallées :
Lors du 1^{er} conseil il y aura l'élection d'un nouveau conseil d'administration. Vincent MOSQUERA et Patrick COLY représentent la commune de Sainte-Fortunade.
- Eclairage public :
Proposition d'un contrat commun pour l'entretien de l'éclairage public.
- Bulletin municipal :
La distribution par le biais de La Poste est élevée et beaucoup d'oublis lors de la distribution. Il faut trouver une solution pour la prochaine distribution, pourrions-nous le faire nous-même ? Et trouver une solution durable pour les distributions suivantes. Il est décidé que cette première distribution se fera par les membres du conseil

Informations diverses :

- RDV avec Chastang-Lagarde-Enval pour le tirage au sort des jurys d'assises.
- La rencontre avec les salariés de la commune s'est bien passée. Un trombinoscope sera réalisé par Brigitte et distribué à chaque salarié et à chaque membre du conseil
- Depuis lundi 29 Juin, les salles polyvalentes sont réouvertes (des documents sont à donner pour les loueurs au sujet des gestes barrières) : La limite de la salle polyvalente est de 60 personnes et de 50 pour l'Orangerie.
- Infiltrations d'eau dans l'Orangerie, contact pris avec l'entreprise GRAILLE. Affaire à suivre.
- Proposition de visite de la commune pour les élus, à étudier.
- Plusieurs points d'apport volontaire de déchets sont dans un état désastreux toutes les semaines. A cause du Covid, le ramassage « porte à porte » a été suspendu. Le service reprend progressivement, mais il est préférable de continuer d'amener les ordures aux containers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.